



Direction de l'espace public

Décision n° 2022-1012

Objet : Maintenance et développement du PC CITE – Lancement de la consultation

Réf : 1.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant l'accord-cadre n° 2017-34740 relatif à la rénovation des applications carrefours à feux, signalisations variables - PC régulation de trafic notifié le 06 août 2018 à la société Spie Citynetworks

Considérant qu'il y a lieu de continuer à assurer la maintenance et le développement du PC Cité,

Considérant que pour répondre au besoin, il convient de lancer un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes dénué de tout seuil de commandes minimum mais assorti d'un montant maximum de commandes arrêté à 990 000 € HT pour toute la période contractuelle fixée à 4 ans,

Considérant que, pour des raisons tenant aux droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle de la société Spie Citynetworks, il convient de lancer une procédure pour la réalisation de ces prestations et de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence selon l'article R2122-3 du code de la commande publique,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n° 1055 et libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2021 - N° 10012, libellée Régulation de trafic – Entretien Rénovation sécurité,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011 opération N° 995, libellée Régulation de trafic NM,

Décide

Article 1 – Objet : Maintenance et développement du PC CITE – Lancement de la consultation – Procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence – Durée : 4 ans – Nombre de lots : / – Accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes dénué de tout seuil de commandes minimum mais assorti d'un montant maximum de commandes arrêté à 990 000 € HT pour toute la période contractuelle

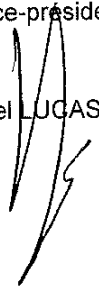
Article 2 – Attribution et signature de l'accord-cadre mono attributaire à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **13 SEP. 2022**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

16 SEP. 2022